

**Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 10 novembre 2021**

**N.B.** Monsieur Christophe LAMBERT est arrivé à 20 heures  
Monsieur Quentin LIENARD est parti à 21 heures 45

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 10  
Votants : 12  
Absents : 04 pour les points à l'ordre du jour du numéro 1 à 4

Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 03 pour les points à l'ordre du jour du numéro 5 à 9 (à partir de 20 heures)

Présents : 10  
Votants : 12  
Absents : 04 pour les points à l'ordre du jour du numéro 10 à 12 (à partir de 21 heures 45)

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 25 octobre, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CALEIRO Bruno, FRELAT Sophie, BROVIA Isabelle, ZAREMBA Alain, LEBRUNET Patrick, HUGUET Clément, RICHE Delphine, POLIZZI Pascal, DUTOT Monique, LIENART Quentin, LAMBERT Christophe

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, CALEIRO Carla, Louis GRACIA

Madame Delphine RICHE a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Louis GRACIA à Monsieur Patrick LEBRUNET

Procuration de Madame Julie ARAUNO CORTIJO TORRES à Madame Sophie FRELAT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux délibérations suivante pour :

- Délibération pour confirmer l'emprunt auprès du Crédit Agricole Brie de Picardie
- Délibération afin de fixer les conditions d'attribution des tickets restaurant

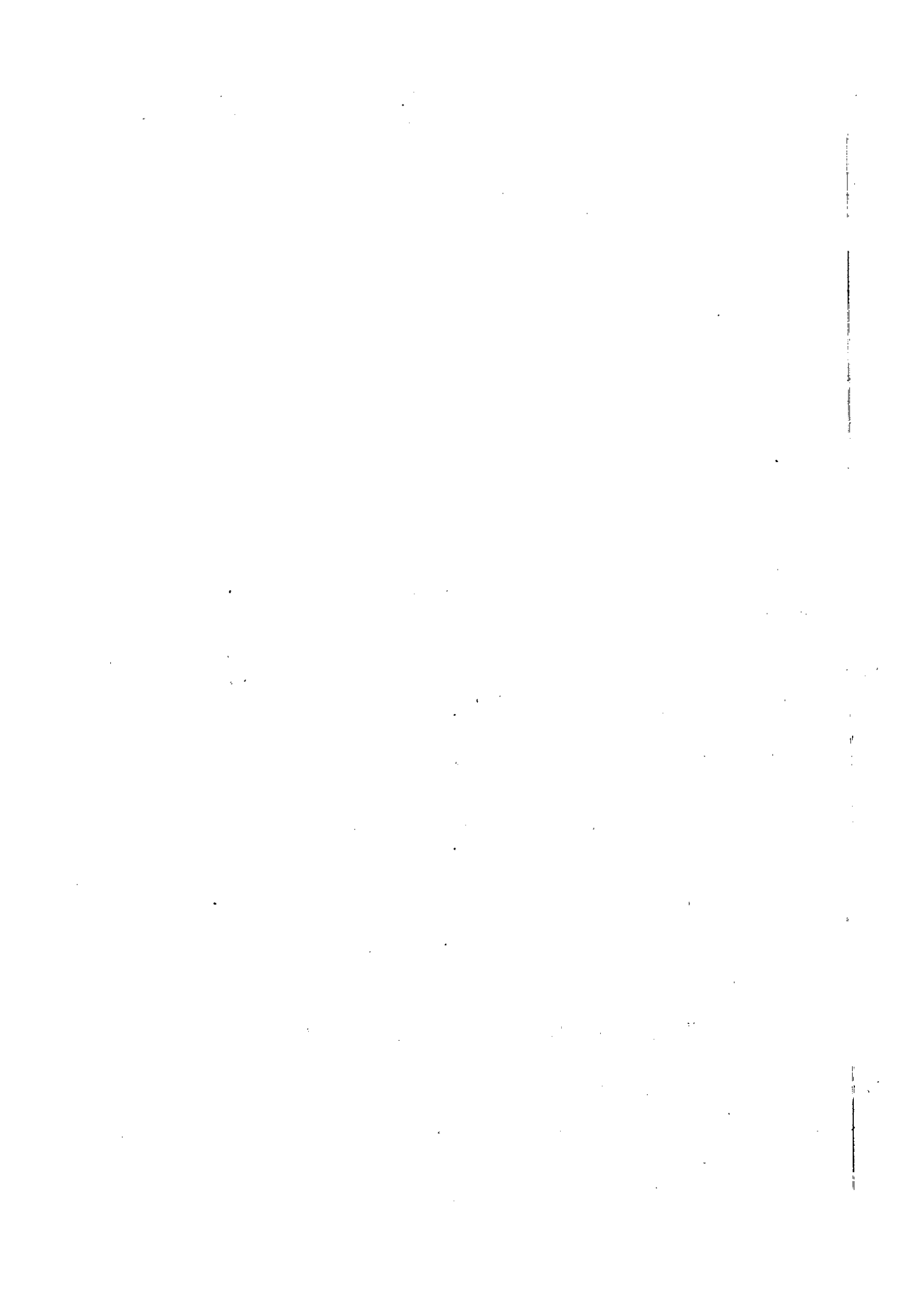
Le Conseil Municipal donne son accord afin de rajouter les délibérations ci-dessus à l'ordre du jour.

## **I - DEMISSION D'OFFICE DE MONSIEUR LECOEUR LAURENT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Senlis aux membres du Conseil Municipal concernant la réponse de demande de dérogation aux règles d'incompatibilité d'un mandat électif avec l'emploi de Monsieur Laurent LECOEUR.

Le Sous-Préfet informe qu'il n'est pas possible de donner une réponse favorable à la demande de Monsieur LECOEUR et que celui-ci est déclaré démissionnaire d'office en raison de l'incompatibilité de son emploi avec son mandat électif.

Les membres du Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la décision de Monsieur le Sous-Préfet.



## **II - NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU PLU**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Patrick LEBRUNET comme membre titulaire à la commission du PLU
  - Madame Isabelle BROVIA comme membre suppléant à la commission du PLU
- en remplacement de Monsieur Laurent LECOEUR

## **III - NOMINATION D'UN MEMBRE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de modifier les membres aux différentes commissions ci-dessous comme suit :

- Sont élus aux commissions

<b>Affaires des finances et développement économique :</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mme Monique DUTOT Mr Quentin LIENART Mr Pascal POLIZZI Mr Clément HUGUET	<b>Travaux, urbanisme, cadre de vie</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Sophie FRELAT Mme Monique DUTOT Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Alain ZAREMBA	<b>Affaires sociales et solidarité :</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Isabelle BROVIA Mme Monique DUTOT Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Alain ZAREMBA
<b>Périscolaire – écoles - cantine</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES	<b>Comité des fêtes – cérémonies et vies associatives</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLISSI Pascal DUTOT Monique FRELAT Sophie HUGUET Clément LEBRUNET Patrick LIENART Quentin LAMBERT Christophe ZAREMBA Alain GRACIA Louis	<b>Communication et digital</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLISSI Pascal DUTOT Monique LEBRUNET Patrick LAMBERT Christophe ZAREMBA Alain GRACIA Louis Mme Carla CALEIRO

## **IV - NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Clément HUGUET, comme membre suppléant à la commission d'appel d'offres

## **V – NOMINATION D'UN MEMBRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

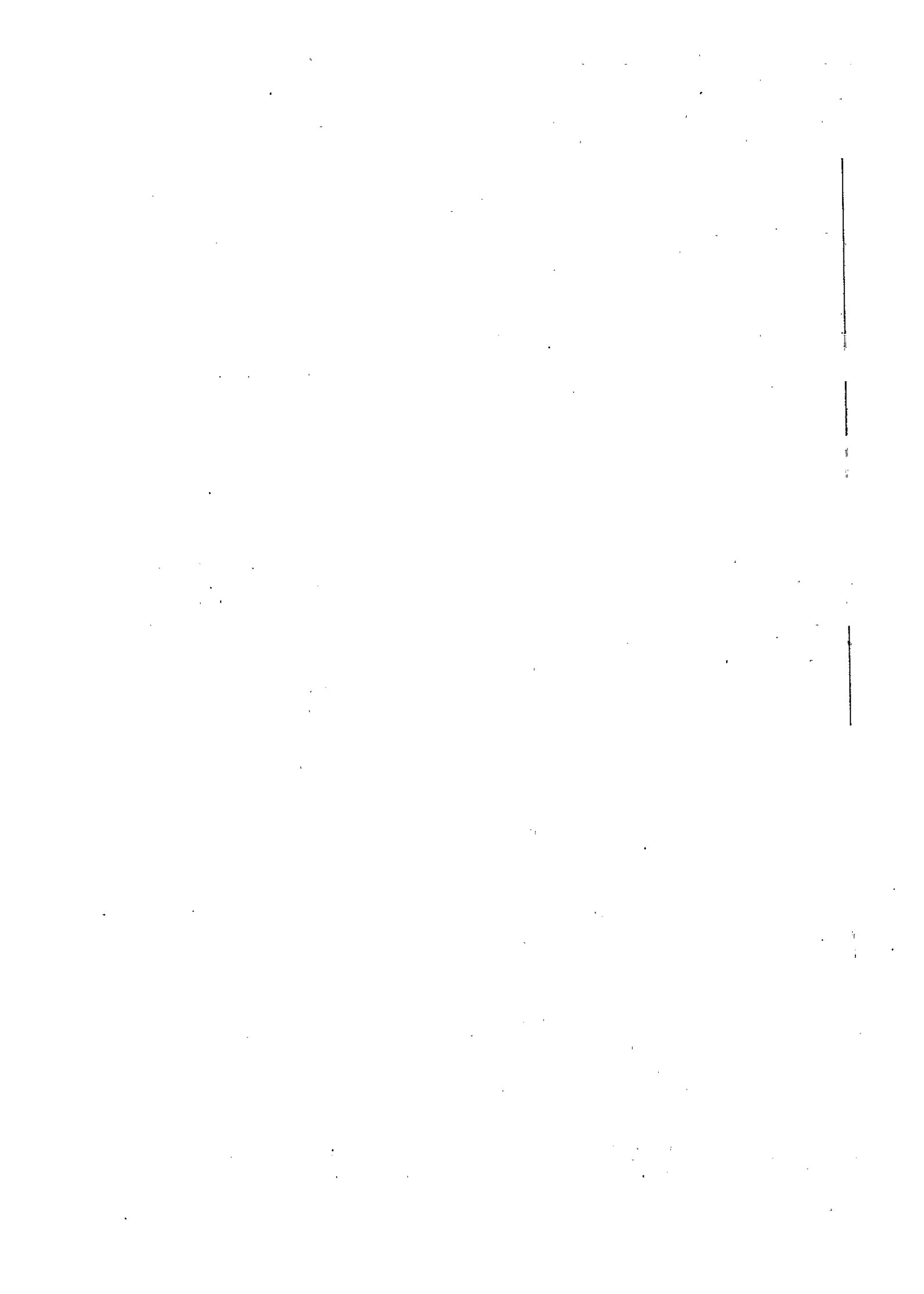
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Madame Monique DUTOT, comme membre titulaire au SIVU

## **VI - DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE G5 – EGLISE DE PUISEUX LE HAUBERGER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de budgétiser pour 2022, le diagnostic géotechnique G5 à réaliser sur l'église de PUISEUX LE HAUBERGER.

Le montant de ce diagnostic est de 6850 €.



## **VII - 2021-0210-T - ECLAIRAGE PUBLIC - SOUTER - ZA DE PUISEUX LE HAUBERGER**

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Eclairage Public du réseau d'électricité pour le ZA DE PUISEUX LE HAUBERGER,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 17 novembre 2021 s'élevant à la somme de **7 445,50 euros** (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de **COM COM THELLOISE** de **2 908,11 euros** (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **Accepte à l'unanimité** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **ZA DE PUISEUX LE HAUBERGER** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint
- **Prend Acte** du solde restant à 0 € à la charge de la commune

## **VIII - RENOUELEMENT CONTRAT DE PRESTATIONS GLOBALES POUR LA FOURRIERE ANIMALE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler le contrat de prestations globales pour la fourrière animale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le durée du contrat est d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le montant pour 2022 sera de 1425.16 € HT.

## **IX - DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION COMMUNALE « API »**

Le Conseil Municipal considérant la somme restant sur l'article 6574 «subvention de fonctionnement aux associations » et après en avoir délibéré décide de verser une subvention d'un montant de 100 € auprès de l'association communale API.

## **X - CONTRAT DE LOCATION SALLE JEAN-LOUIS VOGEL – RUE GRANDE RUE « LE DELAISSE »**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le règlement de la Salle Jean-Louis VOGEL, pour les locations à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, pour les Puisotins et les personnes extérieures, comme annexé ci-joint :

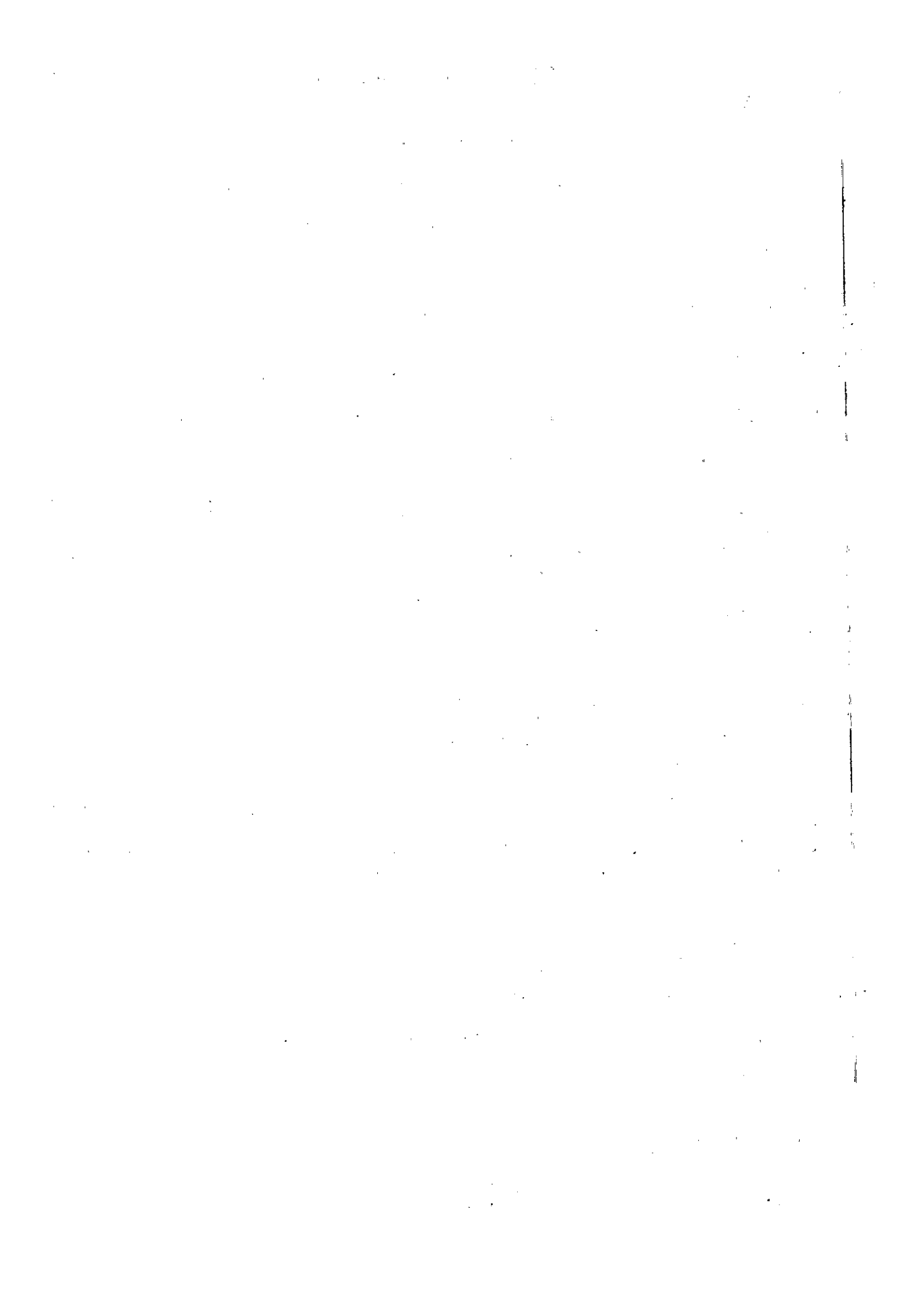
## **XI - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANT**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confirmer que l'octroi des tickets restaurant se fera de la manière suivante :

- 1 ticket par jour de travail pour les personnes travaillant de 9 h à 17 heures à condition que le repas soit compris dans l'horaire de travail journalier.
- Les agents absents ne bénéficient pas des titres restaurant pour les jours d'absence.

## **XII - EMPRUNT - TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipale, qu'une délibération a été prise lors de la séance en date du 27 août 2021 pour réaliser un emprunt d'un montant de 160 000 € pour réaliser les travaux de plateaux ralentisseurs et de la réfection de la voirie du lotissement Beauregard – Rue Yvon Viet.



La proposition du Crédit Agricole de l'Oise était la suivante :

**Travaux de voirie**

Nature du prêt : Prêt à taux fixe  
Montant du prêt : 160 000 €  
Taux appliqué : 1.10 %  
Durée : 25 ans  
Périodicité : annuelle  
Frais de dossier : 300.00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de confirmer leur décision.

Les Membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer leur accord afin d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un emprunt pour réaliser les travaux de voirie d'un montant de 160 000 € comme désigné ci-dessus.

La désignation du crédit est la suivante :

**MT COL PUB**

Montant : 160 000 € (cent soixante mille euros)  
Durée : 300 mois  
Taux d'intérêt annuel fixe : 1.1000 %

**TAUX EFFECTIF GLOBAL**

Taux d'intérêt annuel : 1.100 % l'an  
Frais fiscaux : 0 €  
Frais de dossier : 300.00 €  
Taux effectif global : 1.13 %

**CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

Périodicité : annuelle  
Nombre d'échéance : 25  
Jour d'échéance retenu le : 15  
Montant des échéances :

- 24 échéances de 7 369.69 €
- 1 échéance de 7 369.58 €

**QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 22 heures 02  
Bon pour affichage le 17 novembre 2021

Le Maire  
Bruno CALEIRO

